

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 18 mars 2019 – PROCES-VERBAL

#### Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, Président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHULLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse et M. Philippe LERAITRE,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire,
- M. David MAZOYER et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON-MIEUSSET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

#### Etait représenté :

- M. Jacques LERAY, CEDRA.

#### Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop.

#### Etaient invités :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes,
- Mme Céline PRINS, ARS,
- M. Michel VERNAY et Mme Morgane TROUILLET, SPF.



### 1) Approbation du PV du CA du 10 décembre 2018

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2) Arrêté des comptes 2018

M. OLLIVIER présente le détail des comptes et le bilan 2018 (documents joints). Il constate une augmentation à la fois des recettes (+ 6 %) et des dépenses (+ 7,4 %) et un résultat très favorable mais un peu en trompe-l'œil, du fait du versement de la subvention 2017 d'EDF seulement début 2018. D'une manière générale, il s'inquiète des délais de paiement des différents financeurs, avec le risque que le CLIS se retrouve sans trésorerie au mois de juillet.

M. JAQUET précise que le CLIS va demander à l'Etat, à partir de cette année, une avance de 50 % du montant annuel de la subvention, comme cela est prévu dans la convention qui les lie.

M. OLLIVIER signale la valorisation en hausse du bénévolat liée au plus grand nombre d'évènements entraînant la participation de membres du CLIS, par rapport à 2017. Cela traduit, pour M. PETITJEAN, le dynamisme de l'association.

En l'absence de commentaire, l'arrêté des comptes est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3) Proposition de programme d'activités et de budget prévisionnel

M. STOLF présente le programme pour 2019 (ci-joint), qui reprend le schéma habituel, avec deux points spécifiques : la participation (les modalités restant à définir, cf. ci-dessous) au débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), et la parution d'au moins deux numéros de la Lettre du CLIS sous sa nouvelle forme.

Ces deux propositions se retrouvent dans le budget prévisionnel (dotation en hausse des postes « Annonces et insertions » et « Frais de mission »), de même que l'initiative relative à l'état de référence sanitaire se traduit par une augmentation du poste « Etudes et recherches ».



M. STOLF ajoute qu'un déplacement en Finlande avait été envisagé. Suite au contact pris par l'ANDRA, il s'avère que la visite du site du futur centre de stockage (pour 6 personnes) est payante, pour un montant de 10 000 €. Dans ces conditions, le projet est abandonné. Pour M. LHERITIER, le voyage d'étude à La Hague et Flamanville l'année dernière a été d'un très grand intérêt et il serait judicieux de le proposer à ceux qui n'ont pas pu s'y rendre

Les projets de programme et de budget seront soumis aux membres du CLIS lors de la prochaine AG.

M. LHERITIER souligne l'importance pour le CLIS de bénéficier d'une subvention de l'Etat (imposée par la loi, rappelle M. LHULLIER) et de n'être pas soumis aux décisions d'un conseil départemental, comme c'est le cas pour les CLI auprès des INB.

#### 4) Débat public PNGMDR

M. STOLF propose que des membres du CLIS assistent aux différentes réunions prévues par la CPDP, dans la mesure où les sujets abordés concernent le Comité.

Sont retenues les réunions suivantes : les réunions publiques d'ouverture et de clôture à Paris les 17 avril et 25 septembre, et la réunion publique pour le Grand Est à Strasbourg le 11 juillet ; les rencontres du débat portant sur le retraitement (Cherbourg, le 11 juin), les alternatives au stockage (Bar le Duc, le 20 juin), les transports (Rouen, le 04 juillet), la santé et l'environnement (Tours, le 09 juillet), les coûts et la gouvernance (Paris, les 11 et 19 septembre).

Le CLIS organisera les déplacements des membres qui se porteront volontaires pour participer à ces réunions.

Au-delà de cette participation « passive », M. STOLF souhaite que les membres du CA s'expriment sur la forme que pourrait prendre une participation plus active du CLIS (cahier d'acteur, interventions en cours de réunion...). Après discussion, il est décidé de mettre en place un groupe de travail une fois des précisions obtenues auprès de la CPDP sur les formats exacts des réunions et sur les attentes vis-à-vis du CLIS.



## 5) Etat de référence sanitaire

Mme PRINS rappelle la mise en place d'un groupe de travail fin 2017 pour définir les objectifs, la méthodologie et les moyens à mettre en œuvre. Ce groupe comprend des membres du CLIS (commission « Environnement-santé »), des représentants de M. le Préfet coordonnateur, de l'ARS, de SPF et de l'IRSN.

Il s'agit de recueillir des données de santé (physique et psychologique), des données démographiques et socio-économiques, et des données de santé perçue concernant une population résidant dans un périmètre d'étude (cercle de 25 km de rayon autour de Bure, soit environ 59 000 personnes) et dans un périmètre de référence (cercle de 50 km de rayon, soit environ 340 000 personnes) afin d'établir un état de santé de ces populations à un instant T (état de référence), puis de renouveler cette démarche à intervalles réguliers (suivi). Le premier diagnostic portera sur la période 2010-2014. En revanche, pour la santé perçue, le recueil de données ne pourra commencer qu'au moment de la mise en œuvre de la démarche.

Mme PRINS insiste sur le fait que ce type de surveillance permet seulement de mettre en évidence d'éventuelles évolutions de l'état de santé, mais ne permet pas de déterminer un lien entre une évolution constatée et une cause précise. Pour établir un lien de causalité, il serait nécessaire de mener des investigations complémentaires d'un autre genre. Elle précise que toute étude statistique à des limites (liées par exemple à une faible population ou à la rareté de certaines pathologies) et des biais.

Elle ajoute que le projet sera porté par le CLIS, au sein d'un comité de pilotage composé des membres du groupe de travail, assisté d'une équipe projet réunissant l'ARS pour la coordination, SPF pour le recueil des données sanitaires, l'Observatoire régional de santé pour les données démographiques et socio-économiques, et éventuellement l'IRSN. Un conseil scientifique sera également mis en place selon la méthode pratiquée par SPF. Il comprendra des experts épidémiologistes, de radioprotection...

Le coût, en cours d'évaluation, sera partagé entre le CLIS (20 %) et l'ARS (80 %). Enfin, la mise en place des organes de gouvernance et du système d'observation devrait permettre de démarrer concrètement en 2020.

La communication des résultats se fera via le CLIS pour le grand public, et via l'ARS en direction des acteurs de la santé.



En réponse à M. LHERITIER, M. VERNAY précise qu'un état de référence sans suivi n'aurait aucun intérêt. Dans le cas de ce projet, la collecte des données est relativement aisée et peu coûteuse, ce qui garantit sa pérennité. M. JAQUET rappelle par ailleurs que, si le centre de stockage est autorisé, une commission locale d'information se substituera au CLIS et reprendra à son compte ses engagements. Il faudra cependant garantir les financements nécessaires.

M. le Préfet souhaite qu'une présentation de l'état de référence sanitaire et du suivi soit faite devant les acteurs du Contrat de Développement du Territoire après validation par le CLIS. Le CA donne son accord.

A Bure, le 17 juin 2019

Le Président du Comité,



Denis STOLF

Le Vice-Président du Comité,



Jean-Michel FEUILLET

